

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHengeri

42/v M. O. I. 3

OBJET :

Plainte

Travailleurs Contractés

42/v

à Monsieur

THEK

à

M. M. M.

Ruhengeri



6405

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 22 C 1954
contre le nommé M. M. M.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
l'intéressé

n'a pas été trouvé

a été traduit devant le tribunal de police en date
du 195

il a été condamné à

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma consi-
dération très distinguée.

Ruhengeri le 30-6-54

Le Commissaire de Police.

Le Juge de Police,

RESIDENCE	DU	RUANDA
TERRITOIRE	DE	RUHENGERRI
CHEFFERIE	DU	BUGARURA

Muramba le 28/6/1954:-

N° 39/54:-

Kwa Bwana Commissaire de Police.

Ndabaramutsa.

Ndabasubiza kuli barua yanyu ya tarki 19/6/54:- N° 42 /MOI.3

Yabazaga Umuntu witwa NSANZUMUHIRE;

Nta wabonetse yarabuze.

Nijye Mutware Rwabukamba J.B.



TERRITOIRE RUHENGÉRI

Ruhengeri, le 30-6-54

N° 42/p MOI. 3

Au sous-chef

Dwaba Kamba

Veuillez rechercher le nommé :

fils de :

colline :

Mwanguwina

Burata

et de :

Territoire :

Mwira Kabwe

Ruhengeri

(recherché pour

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

Il sera amené au bureau du Territoire le

Note : Prière de remettre la présente
convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

THIEN
NYABIENDO.-

Nyabiendo, le 22 juin 1954.-

Plainte de l'employeur

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de porter plainte pour
désertion vol d'équipement et d'outillage

à charge du nommé : Nsanzumuhire

Mère: Myirabekwe

Père: Rutati

Notable:

Groupe: Bugarura

Territoire: Ruhengeri

Circonscription : Mubera

qui a déserté ma concession

Territoire de Macisi, le

Nyabiendo, le 22 juin 1954

Annexe: Contrat de travail.

L'employeur,

L. L. L. L. L.

Accusé de réception du Juge de Police.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre
plainte en date du 22/6/54 à charge du nommé Nsanzumuhire.

Veuillez agréer,

Washington, le 22 mai 1954

AMERICAN
INSTITUTE

Lettre de l'employeur

Monseigneur le Juge de Police

Je vous prie de porter plainte pour

violation de l'ordonnance de déportation

à l'égard du nommé : Wassermann

Né le : 1911

Profession : peintre

Ordonnance de déportation : 1951

qui a été déportée en conséquence

de l'ordonnance de déportation, le

Washington, le 22 mai 1954

L'employeur,

Annexe: Contrat de travail.

L. L. L.

Acompte de réception du Juge de Police.

Monseigneur

Je vous prie de porter plainte pour violation de l'ordonnance de déportation à l'égard du nommé : Wassermann

Né le : 1911

H E K I

NYABI ONDO

Nyabiondo, le

195

Copie pour l'Agent de la résidence du déserteur.

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de porter plainte pour désertion vol
d'équipement et d'outillage
à charge du nommé :

Nom, prénom : Tsanzumaire

Mère : Nyirabekwe

Père : Dubati

N° recensement :

Village : Bugurura

Notable :

Circconscription : Bulera

Territoire : Rihengeri

qui a déserté sa concession

Territoire de Masisi, le

Nyabiondo, le 22 juin 1954 195

L'employeur,

W. C. M. M. M.

Réponse du Juge de Police.

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 22 juin à charge du
nommé Nsanzumuhire déserteur de votre concession
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par jugement en
date du

1) il a été acquitté

2) il a été condamné à jours ou mois de S.P.P.

à francs d'amende et en cas de non paiement à

jours de S.P.S.

aux frais soit francs ou jour de G.P.C.

3) admonesté - avec condamnation aux frais 1)

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance

Le Juge de Police,

CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES

L'indigène dont l'identité figure ci-dessous s'engage aux conditions générales du décret du 16 mars 1922 et conditions particulières ci-après, en qualité de travailleur pour tous travaux généralement quelconques à exécuter

Cet indigène s'engage pour un terme de trois ans commençant le 14-6- 1952
Sauf exceptions prévues par le décret du 16 mars 1922 sur le contrat de travail en ce qui concerne l'emprisonnement ou les congés de plus de 4 jours par mois, le présent contrat prendra fin trois ans jour pour jour à compter de la date à laquelle il a été souscrit, soit le 19

Il est convenu que le présent contrat est réputé être à l'essai durant les trois premiers mois de service. Pendant cette période, l'employeur aura le droit de mettre fin à tous moments au contrat, sans indemnité et sans avoir à en donner le motif, moyennant préavis de 24 heures.

Passé ces trois mois d'essai, le contrat sera réputé définitif, dès son origine. L'employeur pourra cependant y mettre fin à tous moments et sans avoir à en donner le motif, moyennant préavis de 15 jours ou sans préavis, moyennant le paiement à l'indigène de l'indemnité égale à 15 jours du salaire stipulé ci-dessous.

Ce travailleur recevra un salaire ~~mensuel~~ ^{hebdomadaire} de trente francs (1)
payable après chaque période de un mois de travail. Le montant du salaire, tel que fixé ci-dessus comprend les indemnités de logement, de nourriture, d'équipement en conformité avec les prescriptions légales. Il comprend en outre une indemnité familiale.

Il pourra être infligé, au contractant des amendes qui ne pourront être supérieures au total prévu par l'article 15 du décret du 16 mars 1922.

Identité du Travailleur

No d'enregistrement
N° du livret de qualification :
Livret d'identité No.:
Nom du père : Butati
Nom de la mère : Nyirabe kwa
Nom de la femme :
Nombre d'enfants

Nom : Nsanjuma hira
Prénom :
Surnom :
en vie ou décédé
en vie ou décédé
Garçons

Origine

Village ou colline : Bugarura
Chefferie : Mulera
Capita :

Secteur :
Territoire Ruhengeri
District : Rwanda Ub.

Résidence

Visite médical	Signature ou empreinte du pouce gauche de l'engagé
Aptitude physique :	
Pignet :	
Signature du médecin	

Fait en deux exemplaires à Nyabiondo
le 14/6/ 1952 (s)

L'employeur
Le L. C. B. ...

Visé par nous,
à Nyabiondo le 14-7 19 52

Signature : [Signature]

TERRITOIRE RUHENGRI

Ruhengeri, le

10/6/74
N° 42 / MOI. 3

Au sous-chef

Veuillez rechercher le nommé :

fils de :

et de :

colline :

Territoire :

42/41R

(recherché pour

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

Il sera amené au bureau du Territoire le

L'administrateur de Territoire,

Note : Prière de remettre la présente
convocation au Juge de Police.

TERRITOIRE RUHENGRI

Ruhengeri, le

6 mai

N° 1272 MOI. 3

Au sous-chef

Rw - RUKAMBA

Veuillez rechercher le nommé :

NSANZUNUHIRE

fils de :

et de :

colline :

Territoire : RUHENGRI

(recherché pour

desertion)

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

la Tréki)

Il sera amené au bureau du Territoire le

15-15-737

Note : Prière de remettre la présente
convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

M. Pochet



Librairie DUHOT
Costermansville

388

LIVRET

DE

18-8-53

TRAVAIL

Ngazunahire

S.D.

n° 695 Rec

Journal de travail

92

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE

Nom ... *Nzangumuhire Gabriel* ...

Aptitude physique ... *T. R. agricole* ...

Vaccinations ... *MM* ...

Observations ...

Poids ... *166. 91. 58 = 17* ...

Périmètre ...

à *Nyabiondo* ... le *13. 6. 52* ...

Le Médecin

[Signature]

Passeport de mutation du ... 19...

Visé par Nous ...

A ... , le ... 19...

Empreinte du pouce gauche de l'engagé :

Noms de l'engagé *Nzangumuhire* ...

Noms du père de l'engagé *Butati* ...

Noms de la mère de l'engagé *Nzirabekwa* ...

Origine de l'engagé ...

Village ... *Bugarura* ...

Territoire ... *Ruhengeri* ...

Chefferie ... *Nubera* ...

N° d'inscription au registre de recensement ...

Engagé l'indigène susnommé le *14. 6. 1952* (1)

à *Nyabiondo* (2), pour une durée de *3 ans*

prenant fin le *14. 6. 1955* en qualité

de *trav. agricole* ...

pour être employé à des travaux *Zheki* ... (3)

à exécuter à *Nyabiondo* (4), pendant ... (5)

(1) Date de l'engagement

(2) Lieu de l'engagement

(3) Agricoles, de bâtiments, de voirie d'extraction

(4) Lieu où l'engagé doit prester ses services

[illegible]

1952 10 14/6/

(1) Mensuel, hebdomadaire, ou journalier.
(2) Sommes en toutes lettres.
(3) Mois, quinzaine, semaine ou jour.

COMPTE DE L'ENGAGE

[illegible]

VACCINATIONS ET CONSTATATIONS

faites en vertu de la législation sur le travail ou pour l'exécution des prescriptions de cette législation

[illegible]

[illegible]

COMPTE DE L'ENGAGE

[illegible]

9

1934-1935 6-11 1935-1936

[illegible]

112

Date	Nature des paiements Motif des amendes Leur importance	Paiement net effectué	Signature de l'empl
20-6-02	14j x 5fr	70	
21-7-02	25j x 5fr 2c	130	
21-8-02	20j x 5fr 50c + 1m	102 50	
20-9-02	26j x 5fr	130	
21/10/02	26j x 5fr 1c	130	
20/11/02	25j x 5fr	125	
21/12/02	27j x 5fr	135	
21-1-03	27j x 5fr	135	
21-2-03	23j x 5fr 1 mal	116 50	
21-3-03	22j x 5fr 1 mal 2c	110	
20-4-03	21j x 5fr 3 mal 1c	112 50	
31-5-03	26j x 7fr	181	
20-6-03	26j x 7fr	182	

COMPTE DE L'ENGAGE

[illegible]

COMPTE DE L'ENGAGE

[illegible]

T H E K I

NYABI ONDO

Nyabi ondo, le

195

Plainte de l'employeur.

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de porter plainte pour désertion vol
d'équipement etbd'outillage
à charge du nommé :

Nom, prénom : NZANZUMUHIRE

Mère : nyirabekwa

Père : Butati

N° recensement :

Groupe ment : Muhera

Notable :

Circconscription : Muhera

Territoire Ruhengeri

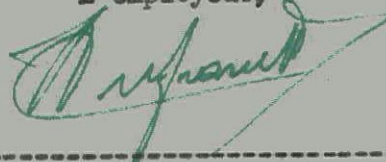
qui a déserté ma concession

Territoire de Masisi, le 18.8.53

Nyabi ondo, le 13 avril

195 4.

L'employeur,



42

Accusé de réception du Juge de Police.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre plainte en
date du 13 avril 1954 à charge de Nzanzumuhire

Veuillez agréer,

T H E K I

NYABIONDO

Nyabiondo, le

195

Copie pour l'Agent de la résidence du déserteur.

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de porter plainte pour désertion - vol
d'équipement et d'outillage
à charge du nommé :

Nom, prénom : NZANZUMUHIRE

Mère : Nyirabekwa

Père : Rutati

N° recensement :

Village : Rugarura

Notable :

Circconscription : Muhera

Territoire : Ruhengeri

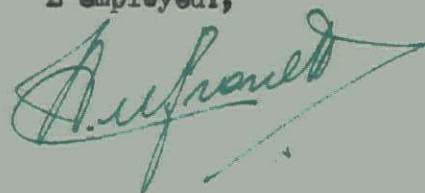
qui a déserté ma concession

Territoire de Masisi, le 18.8.53

Nyabiondo, le 13 avril

195 4.-

L'employeur,



Opportunité pour l'agent de la résidence de désigner.

Monsieur le Chef de Police

L'attribution de porter plainte pour dévotion - voir
d'équipement et d'entretien
à charge du nommé :

Nom, Prénom : MANUWUMBE

Patron : Bristi

Adresse : Ngazura

Organisation : Mubera

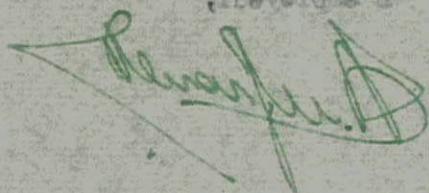
qui a été en possession

Territoire de l'Etat, le 18.6.53

NYABICHO, le 13 avril

192 4.-

L'inspecteur



Réponse du Juge de Police.

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 13 avril 54 à charge du
nommé NZAZUMUHIRE déserteur de votre concession de Nyabiondo
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par jugement en date
du

- 1) il a été acquitté
- 2) il a été condamné à jours ou mois de S.P.P.
à francs d'amende et en cas de non paiement à
jours de S.P.S.
- 3) admonesté - avec condamnation aux frais (1)

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance

Le Juge de Police,